

■ **Roland & Gysler**, à Lausanne, société en nom collectif, exploitation d'un salon de coiffure pour Messieurs (FOSC du 19.02.1974, p. 479). L'associée Roland Catherine s'étant retirée, la société est dissoute et radiée. L'associé Gysler Michel continue les affaires sous la raison individuelle 'Gysler', conformément à l'art. 579 CO.

Journal no 10379 du 29.10.2002
(00713106 / CH-550.0.175.423-9)